

## LE PROJET DE NUMERISATION OMAHA<sup>1</sup>

L'American Folklife Center (AFC)<sup>2</sup>, qui relève de la Bibliothèque du Congrès des États Unis d'Amérique, est chargé de faciliter la préservation et la présentation des traditions populaires américaines, définies comme la "culture traditionnelle, expressive, partagée" des différents groupes existants aux États-Unis d'Amérique<sup>3</sup>.

Depuis 1979, l'AFC collabore étroitement avec la tribu Omaha<sup>4</sup> dans le cadre du "Federal Cylinder Project", pour rassembler un grand nombre d'enregistrements sur des cylindres de cire fragiles de chansons et d'histoires amérindiennes effectués sur le terrain entre 1890 et 1942 et réaliser des enregistrements de sauvegarde<sup>5</sup>. Le Federal Cylinder Project vise à préserver, documenter, répertorier et diffuser les informations contenues dans ces premiers enregistrements effectués sur le terrain<sup>6</sup>.

Selon Mme Peggy Bulger, directrice de l'AFC, "les enregistrements des chansons omaha étaient les premiers à avoir été effectués sur la réserve, l'éventail des chansons était large, la qualité du son était remarquable et les personnes qui avaient exécuté les enregistrements étaient d'importants folkloristes. Pour toutes ces raisons, l'AFC avait contacté la tribu pour produire un album de disques. Des membres de la tribu avaient également donné un coup de main en fournissant des renseignements sur les chansons"<sup>7</sup>.

La présentation en ligne du spectacle intitulé "Omaha Indian Music" était aussi une contribution convenue du projet<sup>8</sup>. À la fin du projet, l'AFC a transmis à la tribu Omaha une copie sur cassettes de l'intégralité des enregistrements omaha sur cylindres conservés dans les dépôts fédéraux pour les archives personnelles de la tribu

---

<sup>1</sup> Les points de vue exprimés dans ce document et les pratiques visées dans le présent résumé ne représentent pas nécessairement les points de vue de l'OMPI ou de l'un de ses États membres.

<sup>2</sup> Voir <http://www.loc.gov/folklife/>.

<sup>3</sup> Voir [http://www.aurorahistoryboutique.com/ahb\\_historyCD.cfm?a=Y000366](http://www.aurorahistoryboutique.com/ahb_historyCD.cfm?a=Y000366).

<sup>4</sup> Voir <http://www.mnisose.org/11.html>.

<sup>5</sup> Intervention de la délégation des États Unis d'Amérique auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, neuvième session, avril 2006 (voir le document WIPO/GRTKF/IC/9/14).

<sup>6</sup> Voir [http://www.aurorahistoryboutique.com/ahb\\_historyCD.cfm?a=Y000366](http://www.aurorahistoryboutique.com/ahb_historyCD.cfm?a=Y000366).

<sup>7</sup> Supra, note 5.

<sup>8</sup> Voir <http://memory.loc.gov/ammem/omhtml/omhhome.html>.

et à des fins d'enrichissement éducatif et culturel de la tribu<sup>9</sup>.

Mme Bulger poursuit en précisant ce qui suit : “La clé du succès de ces deux initiatives – l’album et le spectacle en ligne – avait été l’étroite collaboration avec les propriétaires des matériels culturels, une attitude où faire montre de respect, écouter attentivement les inquiétudes tribales, travailler ensemble pour atteindre des buts communs et prendre le temps de bien faire les choses avait été fondamental”.

La tribu Omaha a indiqué dans le cadre de sa politique sur le droit d’auteur que “l’autorisation écrite des titulaires du droit d’auteur ou d’autres droits (tels que le droit à l’image ou le droit au respect de la vie privée) est requise aux fins de la distribution, de la reproduction ou de toute autre utilisation des éléments protégés au-delà de ce qui est autorisé par l’usage loyal ou toute autre exemption réglementaire”<sup>10</sup>. La tribu Omaha a donc le dernier mot en ce qui concerne les utilisations qui peuvent être faites de sa musique.

Pour plus d’informations, voir l’article publié par l’OMPI, intitulé “Vers des lignes directrices et pratiques optimales en matière de propriété intellectuelle pour l’inventaire et la numérisation du patrimoine culturel immatériel : enquête sur les codes, les pratiques et les enjeux en Amérique du Nord”<sup>11</sup>, par Martin Skrydstrup, 2006.

---

<sup>9</sup> Voir l’article publié par l’OMPI, intitulé “Vers des lignes directrices et pratiques optimales en matière de propriété intellectuelle pour l’inventaire et la numérisation du patrimoine culturel immatériel”, par Martin Skrydstrup (octobre 2006), p. 72.

<sup>10</sup> Voir <http://memory.loc.gov/ammem/omhtml/omhres.html>.

<sup>11</sup> Voir [http://www.wipo.int/tk/en/folklore/culturalheritage/casestudies/skrydstrup\\_report.pdf](http://www.wipo.int/tk/en/folklore/culturalheritage/casestudies/skrydstrup_report.pdf)